

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

NOR : SASR1030574A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la Sarthe.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Dominique GUIHARD, titulaire ; Mme Géraldine FOREAU, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Daniel GUHERY, titulaire ; M. Pierre-Yves TREHIN, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Dominique BRAGARD, titulaire ; M. Pierre LE GRIFFON, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Dominique THIBAUD, titulaire ; M. Michel ROBIN, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Jean-Luc JAUNATRE, titulaire ; M. Fredy BRUTEUL, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Henry LESAULE, titulaire ; M. Michel CAMBIER, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Gervais BARRE, titulaire ; Mme Édith LENAIN, suppléante, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

Mme Roselyne BESNARD, titulaire ; M. Jean-Marc LOIZEAU, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Pierre GODET, titulaire ; M. Joël POIRIER, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Sylviane BULTEAU, titulaire ; Mme Nicole GUERIN, suppléante désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Gérard MAUDUIT, titulaire ; M. Jean ARTHUIS, suppléant ; M. Christophe BECHU, titulaire ; M. Roland du LUART, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Françoise ANTONINI, titulaire.
M. Gérard ALLARD, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. André BOSSARD, titulaire.
M. Dominique RIOU, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

M. Jean LERAY, titulaire.
Mme Odile GOMBAULT, suppléante.

5° Personnalités qualifiées :

M. Guy COUILLAUD, ancien président de l'URCAM.
Docteur Françoise NICOLAS, présidente du Groupe nantais d'éthique dans le domaine de la santé.
M. Jean-Luc PRÉEL, député de la Vendée.
M. Daniel GERARD.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Annick MARTIN.
Mme Dominique BALLOUARD-RENAUD.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN